



RÈGLEMENT DES JEUX-CONCOURS ESTIVAUX – CHÂTEAU DE LA FRÉMOIRE

Organisé par le Château de la Frémoire – Voyage en Muscadet

Article 1 – Organisateur

Le Château de la Frémoire – Voyage en Muscadet, situé à Vertou, organise des jeux-concours gratuits, diffusés via les réseaux sociaux Instagram et Facebook, dans le cadre de la saison estivale 2025.

Article 2 – Conditions de participation

Les jeux sont ouverts à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

1 commentaire = 1 participation.

La participation est interdite aux membres de l'équipe organisatrice.

Les jeux sont réservés aux personnes majeures. La participation implique l'acceptation des risques liés à l'attribution de produits contenant de l'alcool. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

Article 3 – Modalités de participation

Chaque mois, un post sera publié sur les comptes Instagram et Facebook du Château de la Frémoire (@chateaudelafrémoire).

Pour participer, il suffira de :

- Suivre le compte @chateaudelafrémoire
- Aimer la publication du jeu-concours
- Commenter la publication en identifiant un ou plusieurs ami(e)s

Un tirage au sort sera effectué à la fin de chaque mois parmi les participations valides.

Article 4 – Dotations

Les lots mis en jeu chaque mois sont :

- Mai : 1 bouteille de Muscadet AOC
- Juin : 1 repas pour 2 personnes lors d'un dimanche "Homard à la Frémoire" (2 homards + 2 verres de vin)
- Juillet : 2 verres de crus communaux offerts lors d'une visite à la Frémoire
- Août : 1 coffret de 6 verres Muscadet
- Septembre : 1 coffret de 3 bouteilles Coteaux d'Ancenis (Rosé, Rouge, Malvoisie)

Retrait du bon cadeau : le lot est à récupérer sur place au Château de la Frémoire dans le mois suivant l'annonce des résultats.

C'est pourquoi les publications sont diffusées quelques jours avant le mois concerné.

Article 5 – Dates clés du concours

Mai : publication le 21 avril | résultat le 27 avril

Juin : publication le 19 mai | résultat le 25 mai

Juillet : publication le 23 juin | résultat le 29 juin

Août : publication le 21 juillet | résultat le 27 juillet

Septembre : publication le 25 août | résultat le 31 août

Article 6 – Résultat et désignation des gagnants

Le gagnant sera tiré au sort parmi les participants ayant respecté toutes les conditions, et contacté par message privé.

Son prénom ou pseudo pourra être mentionné en story ou dans un post.

Article 7 – Responsabilité

Instagram et Facebook ne sont ni organisateurs ni sponsors des jeux. Le Château de la Frémoire – Voyage en Muscadet décline toute responsabilité en cas de problème technique indépendant de sa volonté.

Article 8 – Données personnelles

Les données collectées (nom, pseudo, coordonnées) seront uniquement utilisées pour la gestion des jeux.

Conformément au RGPD, chaque participant peut exercer ses droits via : contact@vinsdenantes.fr

Article 9 – Consultation du règlement

Le règlement est disponible à la demande en message privé sur les réseaux sociaux ou par mail, et consultable sur le site internet : www.muscadet.fr

